Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260407-26_04_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 07 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, THOUZEAU Nicolas, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration : /

Étaient absents : Danielle SENNINGER

Secrétaire de séance : Elisabeth FLÉHO

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 26
Procurations	: 0
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/03/2026
Date d'affichage : 31/03/2026

DELIBERATION 2026 – 04 – 26
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Rapport de Franck Pichot, Maire,

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, la commune est invitée à désigner un correspondant sécurité routière au sein du conseil municipal.

Le correspondant sécurité routière constitue un relais privilégié entre la collectivité, les services de l'État et les différents acteurs locaux impliqués dans la prévention des risques routiers.

Il a pour mission de contribuer à la diffusion des messages de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière auprès de la population. À ce titre, il peut participer à l'organisation d'actions locales telles que des campagnes d'information, des interventions en milieu scolaire ou encore des initiatives en lien avec les associations et partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260407-26_04_26-DE

Le correspondant sécurité routière joue également un rôle de veille et de proposition. Il peut être amené à formuler des suggestions visant à améliorer la sécurité des déplacements sur le territoire communal, en lien avec les problématiques locales (aménagements, signalisation, comportements à risque, etc.).

Par son action, il participe à la réduction de l'accidentalité routière et à la promotion de comportements responsables, contribuant ainsi à la protection de l'ensemble des usagers de la route.

Jean-Charles LEQUELLEC est candidat. Stéphanie YART est candidate pour le suppléer.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Jean-Charles LE QUELLEC correspondant sécurité routière et Stéphanie YART en tant que suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE Jean-Charles LE QUELLEC correspondant sécurité routière et Stéphanie YART en tant que suppléante.

Le Maire,
Franck PICHOT

MAIRIE DE PIPRIAC
(Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Elisabeth FLÉHO